



QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES SUR LE REGROUPEMENT FAMILIAL AU ROYAUME-UNI POST- BREXIT

Les règles régissant les procédures de regroupement familial au Royaume-Uni diffèrent de celles applicables dans les autres pays européens.

Ci-dessous, quelques exemples de questions fréquemment posées sur des demandes en Grèce de regroupement familial au Royaume-Uni.

QUI PEUT DEPOSER UNE DEMANDE DE REGROUPEMENT FAMILIAL AU ROYAUME-UNI?

Les règles britanniques du regroupement familial sont plus contraignantes que celles applicables dans les autres pays européens sous la procédure Dublin.

Ceci signifie que moins de catégories de personnes peuvent solliciter le regroupement familial et que les règles applicables sont plus strictes.

Il y a différentes procédures de demandes qui varient selon (1) le type de lien familial et la date de sa création, (2) le statut de réfugié du membre de la famille au Royaume-Uni, (3) les ressources et autres conditions de logement du membre de la famille au Royaume-Uni et (4) les circonstances personnelles du membre de la famille en Grèce.

Le type de demande le plus simple est celui de « regroupement familial de réfugié ». Celui-ci s'applique dès lors que le membre de la famille au Royaume-Uni dispose du statut de réfugié ou d'une protection subsidiaire. Le demandeur, membre de la famille en Grèce, doit être soit l'épouse/l'époux, le partenaire de longue durée ou l'enfant mineur de moins de 18 ans du membre bénéficiant du statut de réfugié au Royaume-Uni. Le lien familial doit avoir préexisté avant que le membre familial bénéficiant du statut de réfugié au Royaume-Uni ait fui son pays d'origine et pour les couples non mariés, le lien doit avoir préexisté pendant 2 ans avant le départ du pays d'origine.

Toutefois, dans l'hypothèse où les critères ne seraient pas remplis, il existe d'autres procédures pour solliciter le regroupement familial au Royaume-Uni. Pour déterminer si votre situation personnelle et familiale peut être considérée comme « qualifiante » selon le droit britannique, il est impératif de demander conseil auprès d'un avocat spécialisé dans le droit de l'immigration britannique. RLS peut vous assister dans cette procédure de recherche.

DOIS-JE ÊTRE UN DEMANDEUR D'ASILE EN GRÈCE POUR DEMANDER LE REGROUPEMENT FAMILIAL ?

Non, il n'est pas nécessaire d'être enregistré comme demandeur d'asile en Grèce pour déposer une demande de regroupement familial au Royaume-Uni selon le droit britannique.

Il est possible de demander le regroupement familial au Royaume-Uni même après avoir reçu le statut de réfugié ou une protection subsidiaire en Grèce.

Il est également possible de solliciter le regroupement familial au Royaume-Uni alors même que vous vous trouvez à un stade avancé de la procédure de demandeur d'asile en Grèce, dans l'hypothèse, par exemple, où vous auriez reçu un premier ou second refus ou si vous avez déposé une demande subséquente de protection internationale.

APRÈS DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'ASILE EN GRÈCE, QUEL RISQUE POUR CETTE DEMANDE D'ASILE SI JE SOLLICITE ENSUITE UNE DEMANDE DE REGROUPEMENT FAMILIAL AU ROYAUME-UNI ?

A la différence de la procédure Dublin, votre demande d'asile en Grèce ne sera pas mise en suspend le temps de l'examen de la procédure de demande de regroupement familial au Royaume-Uni.

Ceci s'explique du fait que la demande de regroupement familial est un processus complètement dissocié de la procédure de demande d'asile en Grèce.

Ce qui signifie que votre demande d'asile continuera en parallèle de celle pour regroupement familial au Royaume-Uni.

Il est important que vous recherchiez une assistance juridique pour votre demande d'asile en Grèce même si vous demandez au même moment le regroupement familial au Royaume-Uni.

COMMENT SE DÉROULE LE PROCESSUS DE DEMANDE DE REGROUPEMENT FAMILIAL AU ROYAUME-UNI ?

Le processus de demande de regroupement familial au Royaume-Uni diffère de celui sous la procédure Dublin.

La première chose à savoir, si vous souhaitez déposer une demande de regroupement familial au Royaume-Uni, est d'obtenir une assistance juridique d'un avocat spécialisé dans le droit de l'Immigration britannique. RLS peut fournir cette assistance pour les membres de la famille en Grèce.

Un avocat britannique sera en mesure de vous dire si votre situation remplit les conditions pour déposer une demande de regroupement familial.

Votre situation peut vous permettre de solliciter l'aide juridictionnelle pour financer les frais de procédure et de représentation et un avocat britannique peut vous aider dans cette demande.

Si l'avocat estime que votre situation répond aux conditions de demande, il vous assistera dans le rassemblement des pièces justificatives à l'appui de votre demande puis au dépôt formel de cette demande en remplissant le formulaire de demande en ligne.

Après le dépôt de demande en ligne, la prochaine étape est de prendre un rendez-vous au Centre de demande des Visas à Athènes (VAC).

Cette étape peut s'avérer compliquée, notamment pour les personnes se trouvant sur les îles grecques disposant d'une « carte fermée » « *closed card* » ; mais il est toujours possible de trouver un moyen et votre avocat vous assistera dans cette démarche.

Après la confirmation du rendez-vous, vous pouvez télécharger toutes vos pièces justificatives en ligne.

Pour le rendez-vous physique à Athènes, vous devez vous munir de certains documents. Des empreintes biométriques seront prises lors de ce rendez-vous et il est possible que vous fassiez l'objet d'un court entretien.

Après cet entretien et l'envoi des pièces du dossier, le Home Office à Londres rendra sa décision sur votre demande.

EN L'ABSENCE DE CARTE D'IDENTITÉ/DE PASSEPORT PUIS-JE QUAND MÊME FAIRE UNE DEMANDE DE REGROUPEMENT FAMILIAL ?

Le processus de demande est plus simple si la personne demandeuse possède une carte d'identité ou un passeport. Cependant, en cas de départ précipité ou fuite du pays par peur de représailles gouvernementales, c'est un élément de discussion qu'il faudra aborder avec votre avocat.

Il est possible de déposer une demande de regroupement familial en l'absence de carte d'identité ou de passeport quand une telle demande de papiers risquerait de vous mettre en danger. S'il existe d'autres obstacles à l'obtention d'une carte d'identité ou d'un passeport, ces points doivent aussi être abordés avec votre avocat.

EST-CE QUE MA DEMANDE DE REGROUPEMENT FAMILIAL AU ROYAUME-UNI SERA ENVOYÉE AU CENTRE DUBLIN À ATHÈNES ?

Non. La demande est envoyée directement au Royaume-Uni. Les demandes de visa au Royaume-Uni sont un processus séparé et distinct de la demande d'asile en Grèce.

QUE SE PASSE T-IL SI J'AI UNE « CLOSED CARD » ET QUE JE NE PEUX ME RENDRE AU CENTRE DE VISAS À ATHÈNES ?

Les personnes arrivant sur les îles Grecques (Lesvos, Samos, Chios, Leros et Kos) sont habituellement soumises à une restriction géographique, ce qui signifie qu'elles ne peuvent quitter l'île sauf circonstances exceptionnelles.

Si vous êtes en possession d'une « *closed card* » avec un tampon rouge, il risque d'être difficile de se rendre au rendez-vous à Athènes. Si RLS vous assiste dans la défense de votre cas, il vous aidera à trouver une solution à cette contrainte.

CETTE DEMANDE EST-ELLE PAYANTE ?

Malheureusement il n'y a pas de réponse claire à cette question. Certaines procédures sont coûteuses et d'autres sont gratuites. Le montant du coût dépend du type de procédure.

Il peut être possible de solliciter une « dispense de frais » si vous n'êtes pas en mesure de les régler et la demande est faite pour motif humanitaire. RLS fera son possible pour vous

assister dans cette procédure et cette contrainte financière ne doit en aucun cas vous empêcher de nous contacter.

QUELLE EST LA DURÉE D'EXAMEN DE LA DEMANDE ?

Les décisions sont habituellement rendues dans les 60 jours du dépôt de la demande; toutefois en pratique il est courant que les décisions soient rendues dans un délai plus long.

QUE SE PASSE-T-IL SI MA DEMANDE EST ACCEUILLIE FAVORABLEMENT ?

Si votre demande est acceptée, le Département du Home Office vous contactera directement vous ou votre avocat par email.

Vous recevrez un visa pour vous rendre au Royaume-Uni, avec une validité de 30 jours seulement.

Vous devrez ensuite à nouveau vous rendre au Centre de Visas à Athènes pour recevoir la confirmation de la décision et votre document de voyage.

Vous devez impérativement vous rendre au Royaume-Uni dans les 30 jours de la validité du visa.

Quand vous arrivez au Royaume-Uni, il vous sera accordé une période limitée de séjour au Royaume-Uni.

Cette période limitée de séjour et ses conditions dépendront du type de procédure de regroupement familial mis en œuvre.

COMMENT VAIS JE ME RENDRE AU ROYAUME-UNI SI MA DEMANDE EST ACCEUILLIE FAVORABLEMENT ?

A la différence de la procédure Dublin, s'il est vous est accordé un visa pour entrer au Royaume-Uni, vous devez vous arranger par vos propres moyens pour régler le voyage. Certaines associations peuvent éventuellement vous assister financièrement dans cette démarche.

Vous n'avez pas besoin d'attendre un retour du Centre d'Asile en Grèce pour planifier votre transfert au Royaume-Uni. Ceci s'explique du fait de la séparation du processus de demande d'asile et du regroupement familial.

Cependant, nous insistons sur le fait qu'il est important que vous planifiez au plus vite votre départ au Royaume-Uni en raison du délai de 30 jours accordé par le visa.

QUE SE PASSE-T-IL SI MA DEMANDE N'EST PAS ACCEUILLIE FAVORABLEMENT ?

Si votre demande est refusée, vous pouvez faire appel de cette décision devant les tribunaux britanniques dans un délai de 28 jours à compter de la notification de la décision.

Selon les circonstances, il est parfois plus judicieux de déposer une nouvelle demande de regroupement familial plutôt que de faire appel de la décision devant les tribunaux.

Dans l'hypothèse où votre demande ne serait pas accueillie favorablement, votre avocat britannique saura, sans aucun doute, vous conseiller sur la meilleure démarche à suivre dans votre cas, et vous expliquera, le cas échéant, la procédure d'appel si cette option est choisie.